

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 75 cts. P. B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

SUÈDE.

Stockholm, le 13 juillet. — Un ouragan, du sud-ouest, qui dure depuis trois jours, donne des inquiétudes pour la flotte russe qui a mis à la voile de Cronstadt. Cet ouragan, qui est accompagné de grêle, a causé beaucoup de dommages dans les jardins et les campagnes, surtout dans les environs d'Upsal. L'on n'est pas non plus sans crainte pour M. le général comte de Suchtelen, ministre de Russie, qui est parti ces jours-ci pour Abo; M. de Bodiseo, secrétaire de la légation, est chargé d'affaires pendant son absence.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 juillet. — Des lettres des bords de la méditerranée disent que l'amiral sir E. Codrington, montant l'Asia, vaisseau de 64, a mis à la voile, avec la majeure partie de sa flotte, pour les Dardanelles et Alexandrie.

— On lit dans le Times: « Nous avons des raisons pour croire que l'opinion que notre correspondant dit exister en Portugal, savoir: qu'on permettra à l'infant D. Miguel de revenir dans son pays, sans qu'on fasse des arrangements préliminaires, et sans que les principales puissances de l'Europe approuvent ses arrangements, est sans fondement.

« Il est vrai que ce bruit est répandu par les insurgés, qui prétendent appuyer leurs assertions de l'autorité de D. Miguel lui-même, mais ce bruit et la prétendue communication de l'infant n'ont pas le moindre fondement. »

— Dans le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et le Mexique, et apporté par M. Ward, on n'a point reconnu le libre exercice du culte protestant dans les états mexicains comme il s'exerce dans les états colombiens, non que cette proposition ne rencontrât pas d'obstacle de la part des législateurs, mais parce qu'il a été considéré que la liberté religieuse ne devant être que le résultat des lumières et des habitudes civilisées, il convenait de laisser cette affaire suivre sa propre marche. Ainsi lord Oxford qui est nommé ministre plénipotentiaire au Mexique emmènera un chapelain attaché à la légation, qui sans ostentation exercera ses fonctions dans les appartemens de l'ambassadeur, ou assisteront les sujets anglais. Tous les membres du gouvernement mexicain sont animés des sentimens les plus favorables pour l'Angleterre.

Le traité de commerce entre le Mexique et les Etats-Unis, qui depuis quelque temps était en négociation, ne semble pas devoir se conclure de sitôt. On assurait que le congrès et le sénat rejeteraient toute proposition qui serait contraire aux intérêts de l'Angleterre; mais à présent, le traité est différé parce qu'il stipule une délimitation différente de celle qui avait été admise auparavant, et parce que les Américains réclament la riche province de Texas.

FRANCE.

Paris, le 25 juillet. — M. Haskisson, président du bureau de commerce d'Angleterre, est arrivé à Calais; il a annoncé l'intention de se rendre à Strasbourg.

— Le *Mémorial Bordelais*, du 21 de ce mois, contient ce qui suit: « Nous avons reçu hier de St.-Sébastien les nouvelles suivantes, que nous publions sans les garantir :

Saint-Sébastien, le 16 juillet.

« Le courrier parti de Madrid jeudi dernier, nous apporte plusieurs lettres de personnes d'un rang distingué et dignes de foi par les places qu'elles occupent à la cour, et qui s'accordent toutes à dire: 1^o, que le gouvernement espagnol a accordé une amnistie pleine et entière à tous les individus qui se sont rendus coupables de quelque délit politique que ce soit, depuis 1807 jusqu'à ce jour; 2^o, qu'il a reconnu d'une manière formelle et authentique le nouveau gouvernement de Portugal, ainsi que les emprunts contractés du temps des cortès, et l'indépendance de l'Amérique espagnole moyennant une somme d'argent qui sera réglée par les grandes puissances. Tout le monde est ici dans la joie. Les cortès par *estamentos* (par ordres) seront incessamment convoquées. »

— Par ordonnance royale du 18 de ce mois, M. Berchoux, homme de lettres, a été nommé membre du bureau de censure, en remplacement de M. Fouquet, archiviste de la couronne.

(*Moniteur.*)

M. Berchoux est l'auteur du poème de la *Gastronomie* et d'un autre poème intitulé, si nous avons bonne mémoire, *l'Art de la danse* où les *Dieux de l'Opéra*.

— On lit dans un ouvrage de statistique la récapitulation suivante des voitures de toute espèce qui circulent et se croisent sans cesse dans les rues de Paris. Le nombre de voitures de luxe s'élève à seize mille environ, à quoi il faut ajouter neuf cents fiacres, dix-huit cents cabriolets de place ou des environs de Paris, et six mille cabriolets de maître.

On ne comprend pas dans ce relevé les tonneaux de porteurs d'eau, les charrettes, haquets et voitures à bras qu'emploie le commerce; trois cents diligences qui partent et arrivent chaque jour, non plus que la quantité innombrable de charrettes qui servent au transport d'une partie des approvisionnemens de la capitale.

— Le 5 décembre 1826, le parc de Dauba de Rimbez, contenant du foin et des planches, fut incendié. Au moment où les flammes paraissaient, on aperçut le petit Jean, enfant naturel, pasteur au service du propriétaire, fuyant à travers champs et paraissant venir du lieu même de l'incendie.

Cet enfant, interrogé par son maître, convint avoir mis le feu au parc avec des charbons, qu'il avait portés dans une tuile, et de la paille qu'ils avaient servi à allumer; il prétendit alors qu'il avait été provoqué à commettre ce crime par un nommé Bétouing, tailleur, qui avait conçu contre son maître des sentimens d'animosité.

Arrêté et renvoyé devant la cour d'assises, où il a comparu le 17 juillet, Jean a déclaré à l'audience que la faim qu'il souffrait souvent dans la maison de Dauba, où on ne lui fournissait pas des alimens suffisans, le froid qu'on lui faisait endurer dans cette saison rigoureuse en lui refusant des vêtemens, l'avait exaspéré et lui avaient suggéré la pensée de se venger de ces privations; que l'incendie fut volontaire de sa part et destiné à assurer sa vengeance.

Jean n'est âgé que de 8 ans. La question de discernement a été résolue négativement par les jurés; et la cour, présidée par M. Barbet, en acquittant le jeune accusé, a ordonné néanmoins qu'il seroit retenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 15 ans.

— Un intérêt de trois sols avait conduit devant la police correctionnelle, deux personnages qui devaient se trouver surpris d'y paraître, quoique l'événement ait prouvé qu'ils n'y avaient point été appelés mal à propos. Voici comment la plainte à laquelle ils avaient donné lieu a été présentée, sans ministère d'avocat par le plaignant, vieil invalide nommé Turpino:

« J'étais de service au pont d'Austerlitz (dénomination qui restera long-tems encore ayant de tomber en désuétude chez les vieux soldats) dans la nuit du mardi gras. Un cabriolet passe sans payer: M. le receveur crie en vain d'arrêter; je cours après la voiture et je demande les trois sous. — Nous allons te payer, dit l'un de ces messieurs, et en bonne monnaie. — C'est trois sous, dis-je alors. — Je suis colonel du 28^e. de ligne, dit l'autre. — C'est possible, répondis-je, mais donnez-moi trois sous. Je suis comte, reprend le premier. — Soyez baron si vous voulez, dis-je à mon tour; mais donnez-moi trois sous. Ces messieurs ne m'ont pas donné les trois sous; mais en revauche, ils m'ont pris au collet et ont voulu me donner des coups; ils m'ont bousculé, et si je n'avais pas fait demi-tour en me mettant en garde (le témoin fait un geste de défense avec le morceau de bois qui remplace le poignet qu'il a laissé à Wagram, il m'arrivait un coup de poing qui me décollait le nez une seconde fois. (On rit dans l'auditoire et Turpino explique sa pensée en se retournant et en montrant aux rieurs sa figure sillonnée par un coup de sabre qui la traverse depuis le front jusqu'au menton.)

« — Ma religion est forte, interrompt le premier prévenu avec feu; c'est ma bonne foi qui va parler le récit du cœur. Nous sommes des hommes notables qui revenions tranquillement. Je ne sais pas conduire un cheval, donc je dormais. M. Le comte, qui conduisait sa jument, dormait aussi. On sait qu'à deux heures du matin le sommeil domine l'homme. (*Une voix*: Surtout dans la nuit du mardi gras.) Nous nous éveillons en sursaut; arrêtés rue de Buffon par deux hommes qui nous demandent de l'argent, nous ne savions pas au juste ce que c'était. Mais si ces messieurs, au lieu d'être chez le marchand de vin à faire la noce, avaient été à leur poste, nous aurions

été arrêtés au pont, où nous aurions su ce qu'on nous demandait. Je ne veux pas en imposer; mais je n'ai pas frappé monsieur l'invalidé. »

M^e Renaud, dans l'intérêt des prévenus, a soutenu que les voies de fait n'étaient pas prouvées et qu'il était impossible de considérer un invalide, placé au bureau de recette d'un pont et payé par une administration particulière, comme un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Le tribunal a déclaré les deux prévenus coupables du délit de rébellion sans armes, et, à raison de circonstances atténuantes, les a condamnés seulement à 16 fr. d'amende et aux dépens.

— On annonce pour mardi prochain, 31 du mois, une fête d'un genre tout nouveau qui doit avoir lieu à la Villette, près Paris. Elle s'ouvrira par un concours d'harmonie entre les différents corps de musique de la maison du roi, de la garde royale et de la garnison. Les prix seront décernés d'après la décision d'un jury, composé des artistes les plus distingués de la capitale. Ce concert de musique militaire s'exécutera sur le bassin, de manière à être entendu de la foule des spectateurs qui entoureront cette immense pièce d'eau. Il sera suivi d'une naumachie ou combat naval. Un superbe feu d'artifice, tiré au milieu du bassin, terminera la fête.

— La *Gazette des Tribunaux* trace un tableau intéressant du départ de la chaîne des forçats pour Brest. Nous choisissons de cette scène lugubre le moment où les condamnés entrent silencieusement et la tête découverte dans l'humble chapelle, où ils doivent recevoir le dernier et fraternel adieu du ministre d'un Dieu d'égalité et de charité.

Sur les premiers bancs on apercevait une soixantaine de jeunes enfants, qui, sous la direction de plusieurs frères de l'École chrétienne, chantaient de pieux cantiques, dont les airs et les paroles tantôt tristes, tantôt consolants, étaient en harmonie avec la circonstance. Criminels avant l'âge où la loi réserve au crime toutes ses rigueurs, ils sont tous condamnés à une détention plus ou moins longue dans une maison de correction. Il serait difficile de peindre l'impression profonde que la vue et les chants de ces enfants produisent sur les forçats, et celle que produisent sur eux les forçats et leurs chaînes. Ils se contemplant mutuellement avec des sentimens divers, et sur la figure des jeunes condamnés, où se retracent plus facilement les émotions de l'âme, on lit l'effroi qui les domine. Quelle leçon vivante de morale ! De leur vie, ils ne l'oublieront.

Mais tout-à-coup, à un signal donné, les cantiques ont cessé en même tems que le bruit des chaînes; le plus grand silence s'établit, et un jeune prêtre (M. Berenger), placé au devant de l'autel, commence ainsi son allocution :

« Mes très chers frères, la religion n'abandonne jamais ses enfants, et c'est surtout lorsqu'ils sont plongés dans le malheur, qu'elle vient lui offrir ses secours et ses consolations. C'est en son nom que je m'adresse à vous pour adoucir votre triste situation. Le Dieu, dont je suis le ministre, n'est pas un Dieu inexorable. Il ne ressemble point aux tribunaux des hommes. Alors même que le repentir est au fond des cœurs, la justice humaine frappe les coupables. Tel n'est pas le Dieu de bonté et de miséricorde. Si vous vous jetez entre ses bras, si, comme l'enfant prodigue, vous vous écriez : ô mon Dieu, j'ai péché contre vous en péchant contre la société; mais voyez mon repentir et mes larmes; ayez pitié de nous ! croyez-moi, mes chers frères, votre voix s'élèvera bientôt jusqu'au trône de miséricorde; l'Éternel entendra vos soupirs, vos gémissemens, et vous sentirez alors au fond de vos cœurs les heureux effets du pardon céleste. Vous sentirez que c'est un grand bonheur de pouvoir se dire : oui, j'ai mérité mes châtimens; mais je suis rentré en grâce avec Dieu. Oh ! quel courage, mes chers frères, quelle force, quelle intrépidité ne puiserez-vous pas dans ce sentiment intérieur pour supporter vos peines ! »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 28 JUILLET.

Le roi, par un arrêté récent, a continué, pour l'année académique 1827—1828, M. le professeur Baud, dans les fonctions de recteur magnifique à l'université de Louvain.

— La foudre est tombée dans la soirée du 25 de ce mois sur les bâtimens de l'ancienne fabrique de chicorée, située à Vivegnis, et a fortement endommagé une tourelle. Aucun autre accident n'en est résulté. Ces bâtimens sont assurés par la compagnie des *Propriétaires réunis*.

JEUX DE CHAUFFONTAINE. — C'est décidément une entreprise manquée que celle des jeux de Chauffontaine. Dimanche dernier, tandis que la foule encombrait les bains, les hôtels, et ces jolies promenades si heureusement pratiquées dans la montagne, les deux salles de jeux étaient désertes. Nous nous trompons; on y a compté un moment jusqu'à trois amateurs. Pendant toute la semaine, Chauffontaine a continué d'être animé par la présence de beaucoup de visiteurs; mais pas un seul joueur ne s'est présenté devant le tapis vert, et six jours entiers les rateaux de MM. les courtiers seront restés oisifs.

Il demeure donc maintenant établi que la passion du trente et quarante ne s'implantera pas parmi nous; et que nous conserverons nos habitudes de travail, d'ordre et d'économie, sources honorables d'un accroissement assuré de richesses.

Le prospectus d'un journal hollandais qui doit partir d'Anvers, sous le titre de *De Antwerpenaar*, annonce à ses lecteurs que des dix-huit provinces dont se compose le royaume des Pays-Bas, il n'y en a que deux où la langue française soit celle des habitants; savoir : la province du Hainaut et celle de Namur.

Le prospectus ne dit rien de la province de Luxembourg, où la moitié, au moins, des habitants parle français, où la langue administrative et judiciaire est française. Quant à la province de Liège, ajoute le prospectus hollandais, ce n'est pas la langue française qu'on y parle, mais une langue particulière, puisqu'elle a des dictionnaires et des règles fondamentales particulières.

Il y a ici une grosse erreur à relever.

Le peuple dans notre province, comme dans beaucoup de provinces en France, parle en effet un patois particulier, qui est aussi, à peu de chose près, celui de Namur, où de l'aveu du prospectus, la langue des habitants est le français. Mais est-il permis d'ignorer que, patois à part, notre langue, c'est aussi le français? Malgré Scot et l'*Antwerpenaar*, d'ancienne date le français a été notre langue nationale, et quoiqu'on dise ou qu'on fasse, le français, pour nous, langue nationale demeurera.

Leçons gratuites de dessin linéaire appliqué aux arts industriels.

Ces leçons, données par M. RÉMONT, professeur à l'école industrielle, qui reçoit du gouvernement un subside annuel, ont lieu le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi à 4 heures 1/2, et le jeudi à 2 heures. De nombreux dessins de menuiserie, de serrurerie, de machines, d'ornement et d'architecture, sont à la disposition des élèves. Les amis de l'instruction rendraient service à l'industrie du pays, en invitant les artisans à y envoyer leurs enfants. L'opportunité de ces leçons gratuites sera plus généralement sentie lorsqu'on saura qu'un grand nombre de jeunes gens inscrits pour entrer à l'académie de dessin ne peuvent y être admis faute de place; d'ailleurs on n'enseigne pas à l'académie le dessin linéaire proprement dit, qui est du plus grand secours à tous ceux qui se destinent ou se livrent aux arts mécaniques. (Art. communiqué.)

* * M^{lle}. Cinti prima donna du théâtre italien de Paris, joue en ce moment sur le théâtre de Bruxelles. On demande s'il n'y a pas quelque moyen d'attirer M^{lle}. Cinti à Liège : nous sommes persuadés qu'elle y obtiendrait un grand succès. Quoique française, cette artiste est une excellente élève de l'école italienne, si peu connue encore parmi nous : il est difficile de porter l'art plus loin. M^{lle}. Cinti est un des principaux instruments de la révolution musicale qui se fait en ce moment au Grand Opéra à Paris; elle serait capable d'opérer peut-être un changement pareil parmi les virtuoses de Liège. Nous engageons M. Bernard, si toute fois il est à portée de nous, à essayer de cette spéculation; ne fût-elle pas exécutable aujourd'hui, il pourrait peut-être la réaliser dans le courant de l'année. M^{lle}. Cinti est la seule cantatrice du théâtre italien que nous puissions espérer d'entendre sur notre théâtre, car c'est la seule qui chante en français. A défaut d'une représentation théâtrale, un concert de M^{lle}. Cinti serait encore un événement heureux et utile pour notre monde musical.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il a été soumis, au jugement de l'Académie des sciences de Paris, dans sa séance de lundi, un piano mécanique qui écrit la musique des airs qu'on lui fait exécuter. — La commission chargée de rechercher les moyens qui peuvent rendre plus sûr l'usage des machines à vapeur, annonce qu'elle a commencé ses expériences à l'atelier de M. Wilson, à Charenton. On a pu sans inconvénient porter la pression à 40 atmosphères et on espère pouvoir la pousser jusqu'à 60. — M. Girard donne des détails sur l'explosion de la machine d'Anzin. Cette machine, construite il y a 40 à 50 ans, était à basse pression et du même modèle que celle de Chaillot; sa chaudière était en cuivre et n'était point destinée à résister à une haute pression, telle que celle qu'on a produite volontairement en chargeant la soupape. L'accident qu'a causé cette imprudente manœuvre montre la nécessité de soumettre les machines à basse pression à des précautions analogues à celles qu'on prend à l'égard des machines dont la pression est considérable. — M. Cordier termine la lecture de son mémoire sur la température intérieure du globe. Il en résulte que l'accroissement de la chaleur intérieure de la terre est, par un terme moyen, d'un degré de thermomètre centigrade pour 25 mètres de profondeur. Son maximum observé est d'un degré pour 15 mètres. En supposant cet accroissement continu, à une profondeur de 55 lieues, l'intérieur du globe serait dans un état de fluidité ignée; sa chaleur équivaldrait au 3,500 degré du pyromètre de Weywood, au centième duquel fondent les laves. Ainsi la terre serait un astre refroidi seulement à sa surface, et dont l'écorce n'aurait qu'une 23^e partie seulement de son rayon.

COMMERCE.

La chambre de commerce et des fabriques d'Anvers porte à la connaissance du public, que de la part du ministère de l'intérieur (administration pour l'industrie nationale), il lui a été communiqué que d'après les avis reçus de la Havane le droit, y établi depuis quelque tems sur l'exportation du café, d'une demi piastre forte (ll. 1-15) par sac, avait été supprimé par ordonnance du gouvernement, et qu'on avait l'espoir que bientôt le droit extraordinaire sur l'exportation des sucres viendrait à cesser.

BOURSE DE PARIS, du 25 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 102 fr. 05 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 72 55. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0. Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 26 juillet. — Dette active, 53 15 1/2. Différée 131 1/2. Bill de change, 18 3/8 7/16. Synd. 98 1/4. Rente remb. 88 3/4 89. Act. soc. de omm. 89 1/4 1/8.

BOURSE D'ANVERS, du 27 juillet. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 3/4. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 89 0/0. Act. soc. com. 4 1/2 d'int., 89.

Changes. — L'Amsterdam court s'est fait au pair, le Londres court a été recherché à 12 A; le Paris court et à deux mois se sont traités, le court à 11 47 5/16 A, les deux mois à 47 A, le papier à trois mois a été recherché à 46 7/8 A; le Francfort court et à trois mois ont trouvé leur placement; le Hambourg est rare, il a été demandé.

* * Les taxes du PAIN à Liège du 28 juillet, sont les mêmes que la semaine dernière.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

EN VENTE chez P. J. COLLARDIN, Imprimeur-Libraire, place Verte, à Liège.

Mémoires sur les grandes routes, les chemins de fer et les canaux de navigation, traduits de l'allemand, par M. F. de Gerstner; et précédé d'une introduction par l'ingénieur Girard, 1 vol. in-8°, Paris 1827, 3 fl. 07 c. — Dictionnaire d'agriculture pratique, contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale et domestique, la médecine vétérinaire; par MM. François de Neufchâteau; A. Poiteau; A. Aubert Dupertit-Thouars; Noissette; Lachevardière; Bulos; Cels; Senac, fils; Maurice; B. Pictet; précédé d'une introduction sur la manière d'étudier l'agriculture, par M. le comte François de Neufchâteau, 2 vol. 8°, figures en taille-douce, Paris 1827, 9 fl. 92 c. — Des institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de la France et de quelques autres états anciens et modernes; par Joseph Rey, de Grenoble, 2 vol. 8°, Paris, 5 fl. 67 c. — Principes du Droit politique, par H. Torombert, etc., 1 vol. in-8°, 3 fls. 31. — Fragments philosophiques, par Victor-Cousin, 1 vol. in-8°, Paris, 3 fls. 55 cents. — Des Faillites et Banqueroutes, suivi du Titre de la révéndication et d'observations sur la déconfiture, par P.-J. Boulay-Paty, 2 vol. in-8°, 5 fls. 67 cents. — Le Gueux de mer, ou la Belgique sous le duc d'Albe, 2 vol. in-12, Bruxelles 1827, 2 fls. 36 cents. — Observations sur les libertés de l'église Belgique, in-8°, 1 fl. 25 cents. — Histoire de Napoléon, par Laurent, avocat. in-18, portrait, Paris 1827, 2 fls. 13 cents. — Olesia ou la Pologne, par M^{de}. Clarke, 4 vol. in-12, 5 fls. 67 cents. — Les favorites des Rois de France, depuis Agnès Sorel, par M. Châteauneuf, 2 vol. in-12, Paris, 2 fls. 83 cents. — Clément XIV et Carlo Bertinazzi, correspondance inédite, in-12, 1 fl. 89 cents. — Romans de Vander Velde, de Paul de Kock, de Victor Ducange. — Les Mémoires anecdotiques de M. de Beausset, préfet du palais de Napoléon, 2 vol. in-8°, 2 fls. 83 cents. — Lettres sur les révolutions du Globe, 2^e. édition, revue et augmentée, 1 vol. in-12, 1 fl. 77 cents. — Collection de Guides des voyageurs et curieux dans la Belgique, la Hollande, sur le Rhin, en Suisse, en France, etc., et beaucoup d'autres Ouvrages nouveaux. (670)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. et M^{de}. SAQUI avec M. NEUS et leur troupe, ayant obtenu l'autorisation de la Régence, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront leurs EXERCICES dimanche, lundi et jours suivans, à 5 heures du soir, à la Boverie. (651)

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE.

A l'occasion de la Fête aux Vennes, il y aura GRANDE HARMONIE Dimanche et Lundi 29 et 30 courant.

Ch. Goethals, rue Gerardrie, n. 618, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir de superbes chapeaux imperméables, de la fabrique de M. E. de Faveaux de cette ville. Le prix fixe est de 11 fls. 35 cents des P.-B. (667)

Agence d'Affaires, place de la Comédie, n. 788.

Le chef du bureau a l'honneur d'informer le public, qu'il a transféré son bureau rue d'Avroy, n. 561; qu'on y trouvera sans rétribution des sujets dont la moralité et le savoir-faire seront exactement connus.

On demande de suite plusieurs bonnes cuisinières, id. bonnes d'enfants de l'âge de 25 à 30 ans, sachant coudre, munies de bons certificats; plusieurs servantes, 2 femmes de chambre, un homme d'un âge mûr pour tenir les livres dans une maison de commerce, trois garçons de table, plusieurs garçons d'écurie. (668)

On prévient le public qu'il partira tous les jours de la semaine, un Clar-à-bancs de Liège à Huy, à un prix modéré. Le départ et le retour auront lieu aux heures qui conviendront aux voyageurs. S'adresser à Liège, hôtel de Flandre. (659)

A vendre en tout ou partie les ustensiles, cuves, etc. d'une distillerie. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, n. 448. (666)

Quartier garni ou non à louer, chez Ducarne, fabricant de parapluies, rue Pont-d'Avroy, n. 543. (664)

PIANO à six octaves, 4 pédales, à vendre chez Desribeaucourt, au Sauveur, rue Neuvice. (669)

NOUVELLE INVENTION

Veilleuses perpétuelles et sans mèche chez Brouet-Libioule, place St. Lambert, à la Rose rouge, prix 25 cents. (531)

A louer pour des personnes tranquilles un beau quartier composé d'une salle, d'un cabinet d'une ou plusieurs chambres à coucher, cuisine, cave situé place du Marché, vis-à-vis l'Hôtel de-Ville, n. 15. (479)

Trois chambres garnies avec cabinet, à louer rue St. Jean-en-Isle, n. 767.

Un cabriolet, un fourgon à 2 roues. à vendre au château de Versailles à la Boverie.

() Mardi, 31 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire Paque exposera en vente publique, en son étude rue St.-Hubert, une maison sise à Liège, rue table de Pierre, n. 486, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

DÉPOT DE TABAC.

Mêmes procédés que Mrs. Robillard et Cie., de Paris.

Au n. 676, rue Féronstrée, près la ci-devant église de St.-George, à Liège, l'on peut se procurer, savoir: Excellents cigares parfumés, avec plumes, le paquet de 20 cigares à 48 cents.

Cigares Maryland fin, 1^{ère}. qualité, avec plumes, le paquet de 20 cigares, à 22 cents.

Tabac en poudre, en paquets de 1/4 livre des Pays Bas.

Prince-Régent, à la rose, la boîte.	1 fl 25 cent ^s
Idem, Mixture-London, le paquet.	49 "
Idem, Frybourg-Pontèt "	49 "
Véritable Robillard. "	49 "
A l'ancienne ferme de France, "	49 "
Tonka, "	17 "
Royal de Paris n. 1, "	35 "
Bologaro d'Amsterdam, "	29 "

NB. Les personnes qui prendront 15 livres des Pays-Bas, en une ou plusieurs qualités, jouiront d'une bonification. (403)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. DE MOLL, bandagiste herniaire, demeure présentement près des Mineurs, maison de M. Van Marcke, n. 74. On trouvera toujours chez lui un assortiment de bandages perfectionnés. (501)

Vente volontaire pour sortir de l'indivision.

A vendre une belle et bonne maison de commerce, portant le n. 607, située place Saint-Lambert, à Liège. S'adresser à l'avoué Bougniet, rue derrière le Palais, n. 55. (644)

On désire acheter de rencontre trois bonnes montres de dames. S'adresser en face du Marché, n. 553. (663)

(457) Lundi 30 juillet 1827, vers les 3 heures après midi on vendra chez Duvivier entrepreneur de ventes rue Velbruck une grosse balance avec plateaux et 3 poids de 25 L. P.-B., deux cuves et une chaudière propres à une petite brasserie, plusieurs couples de persiennes, une baignoire, environ 160 bouteilles de vin monthely 1825, et une quantité de meubles et effets. Argent comptant.

() Adjudication en vertu de jugement.

I es héritiers de M. le capitaine Nagant ont savoir: que, le jeudi 9 août 1827, à deux heures de l'après-midi, par devant M. le juge de paix de cette ville pour le canton de l'Ouest, en son bureau rue plattes pierres, ils exposeront en vente aux enchères, par le ministère de M^e. Bertrand, notaire, 1^o Une maison n. 7, sise à Liège, rue et faubourg St.-Marguerite; 2^o et une autre maison sise au même lieu, n. 8.

S'adresser audit M^e. Bertrand, notaire, ainsi qu'audit bureau de paix, pour connaître les conditions.

A vendre au grand hôtel à Spa, une très-belle calèche neuve avec persiennes, et une bonne chaise de poste ayant peu servi et peinte à neuf. (596)

(462) Le conseil communal de Grivegnée, fait savoir qu'il procédera publiquement en la maison du bourgmestre dudit lieu, le vendredi 10 août 1827, à dix heures du matin, à l'adjudication au rabais de la réparation de trois chemins vicinaux.

Pour être admis à faire l'entreprise de cette réparation, l'on doit avoir remis, la veille de l'adjudication, au bourgmestre, une soumission cachetée, portant le prix auquel on désire se rendre entrepreneur, et indiquer la caution exigée par le cahier des charges, que l'on peut voir chez ledit bourgmestre.

Le mercredi premier août 1827, à dix heures précise du matin, M. GALLIANY, propriétaire et distillateur, domicilié à Ampsin, à une demi-lieue de la ville de Huy, fera vendre en hausse publique, en sadite demeure, sous la recette de M^e. Crousse, notaire à Flône, tous les objets servant à la distillerie; consistant:

En une citerne portant le n. 1 ^{er} , contenant 124 barils 3 litrons.	
Une idem idem n. 2, idem 33 idem 53 idem.	
Une idem idem n. 3, idem 15 idem 36 idem.	
Une idem idem n. 4, idem 15 idem 24 idem.	
Une idem idem n. 5, idem 36 idem 63 idem.	
Une idem idem n. 6, idem 38 idem 46 idem.	

Les six citernes ci-dessus servant pour le genièvre. Deux autres citernes à flegmes, l'une contenant 21 barils 46 litrons, et l'autre 20 barils 85 litrons.

Une belle chaudière en cuivre rouge, de la contenance de neuf barils 99 litrons.

Plusieurs chapiteaux et serpentins. Dix belles cuves à macération, de différentes grandeurs, propres à la distillerie et à des vigneron.

Une belle grande cuve à serpent.

Un beau refroidissoire, contenant 60 barils.

Cinq pompes en cuivre rouge, avec leur balancier.

Une grande pompe en plomb, servant à tirer l'eau, de trois aunes 794 lignes de hauteur, et 10 aunes 505 lignes de buses.

Deux belles pompes aussi en plomb, avec buse et balancier.

Un beau moulin à manège, pour un ou deux chevaux, avec meules, pouvant facilement moudre vingt rasières de grains par jour.

Environ 100 tonneaux de différentes grandeurs, une quantité de bacs en pierre et en bois; un chariot, une charrette et un tombereau.

Le tout tout neuf et en très bon état; et généralement tous les objets servant à la distillerie tant en fer qu'en bois. On peut dès maintenant les voir. S'adresser audit M. GALLIANY.

On commencera à dix heures précises, pour avoir fini en un jour. A crédit et aux conditions lors à prélière. (538)

AVIS ESSENTIEL.

Jean-Baptiste LARDINOIS, agent d'affaires, à Liège, est possesseur d'une liste imprimée de 16,000 militaires, tant Français qu'étrangers, morts ou prisonniers en Russie, en Pologne, en Allemagne, etc. Cette nomenclature est suivie d'une autre qui contient les noms des militaires, encore vivants, qui ont prêté foi et hommage au gouvernement Russe.

Le même peut disposer d'un catalogue manuscrit de 50,000 hommes de guerre, morts de 1812 à 1814 : il procurera à l'occasion les extraits mortuaires des inscrits.

Si, comme cela doit être, la confiance est le prix de plus illustres garanties, le public ne craindra point de devenir victime de la cupidité.

Toute demande, par écrit, doit être faite franche de port. (660)

J'informe le public qu'il est établi aux Indes Orientales, des chambres d'orphelins, pour recueillir les successions des étrangers qui y décèdent, soit militaires ou autres : ayant un correspondant à Batavia, j'offre mes services aux personnes qui auraient des affaires à soigner auxdites Indes.

Des relations actives avec Paris, Amsterdam, La Haye, Vienne et les principales villes de commerce, me mettent à même de satisfaire les personnes qui me confieront leurs affaires, soit pour achat de papier public, liquidation, recouvrement, affaires contentieuses, renseignements, placements de fonds, etc.

J'escompte le papier de commerce et échange les espèces d'or et d'argent. J.F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, à Liège. (613)

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tout genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 070 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes royales, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

Faillite de feu N. Jaumenne.

Le tribunal de première instance de Huy, province de Liège, jugeant consulairement, a, par jugement du vingt-six juillet 1827, rendu sur le rapport de M. Beckers, juge commissaire à la faillite de feu Nicolas Jaumenne, père, maître de forges, demeurant à Huy, ensuite à Marche-sur-Hoyoux, commune de Marchin, fixé un nouveau délai de deux mois pour la vérification des créanciers en retard et sur la proposition de M. le juge commissaire, a ordonné que la vérification définitive aura lieu en la chambre du conseil dudit tribunal à Huy, le premier octobre prochain, à neuf heures du matin.

Certifié conforme par les syndics provisoires soussignés.

A Huy, le 27 juillet 1827.

L. MOREAUX, avoué. J. FRANCOU, avocat. (665)

() ADJUDICATION DE BIENS PATRIMONIAUX.

En vertu de jugement, les héritiers du sieur Jean François Fraiture, et de la Dame Marie Joseph Sobet sa première épouse décédés à Liège, feront exposer en vente publique, jeudi 30 août 1827, à deux heures et demie précises de relevée, par le notaire Richard, par devant M. le juge de paix des cantons sud et ouest de cette ville à son bureau, rue Plates Pierres, une maison étable appartenances et dépendances, jardin terre et prairie le tout tenant ensemble sis en la commune de Latinne, contenant 2 bonniers 61 perches 57 centièmes, aboutissant au grand chemin et à la Mebaigne, sur lequel il ne pese qu'une rente de 238 litrons 51 dès d'épeautre due à la fabrique de l'Eglise dudit Latinne.

Le cahier des conditions est déposé au bureau de M. le juge de paix, et en l'étude dudit notaire.

Le même notaire, exposera aussi en vente publique jeudi seize dudit mois d'août à 11 heures du matin en son étude, la vaste maison n. 337, sise avantageusement pour tout commerce, rue sur Meuse au coin de la rue Souverain Pont, avec portes communicant à ces deux rues, sa location expire le 25 décembre 1828. S'adresser pour les conditions audit notaire chargé de traiter dans l'entretems de gré-à-gré.

A vendre de gré à gré : 1° la maison enseignée du Chapeau d'or, avec un beau jardin entouré de murailles y contigu, sise à proximité de l'église au village d'Olne, occupée par la demoiselle Baudinet; 2° Et une autre maison avec jardin, située à Rafhay, commune d'Olne, au grand chemin du Foud-de-Gotte à Verviers, occupée par le Sr. Pocquet. Ces deux maisons, en bon état et bien situées pour le commerce, font partie de la succession de la Dlle. Fraipont, décédée à Olne, elles sont libres de charges.

S'adresser, pour connaître le prix, à Mre. Legrand, notaire à Soumagne. (662)

(410) Le mercredi 1er août prochain, à 3 heures de relevée, le notaire Dusart vendra aux enchères, au rivage du quai d'Avroy, vis-à-vis de l'ancienne église des Augustins, deux bateaux en bon état, l'un appelé *neuve Mignolle* de la capacité de 50 tonneaux, et l'autre dit la *Petite neuve Sambrefe*, de 34 tonneaux. Argent comptant.

Le premier août prochain à dix heures du matin, pardevant le notaire J. G. Nicolai, de Montzen, en la maison de la veuve Pepinster à la Barrière de Montzen située sur la chaussée de Liège à Aix, au dessous de Henri Chapelle, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de quatre Fermes situées en la commune de Moresnet, province de Liège, savoir : La ferme dite *Dreschen*, contenant 13 Bonniers, 83 perches 45 aunes P.-B. La ferme dite *Lever*, contenant 10 bonniers 49 perches 13 aunes. La ferme dite *Oude Smet*, contenant 6 bonniers 88 perches 13 aunes. La ferme dite *Duyvelseoul*, contenant 18 bonniers, 56 perches 90 aunes; toutes en majeure partie en bonnes prairies et quelques terres labourables. S'adresser pour les conditions au notaire susnommé. (607)

() Le mardi vingt-un août 1827, aux neuf heures du matin, le notaire Denis, résidant à Vielsalm, exposera en vente aux enchères publiques, avec facilité pour le paiement.

Un moulin à farine à deux tournans en bon ordre, mû par une eau qui ne tarit jamais et très bien achalandé, avec corps de logis, écuries, étable, grange et un appendice d'environ trois bonniers onze perches P.-B. en prairies et terres labourables; le tout situé à Petit Thier, commune de Vielsalm, Grand Duché de Luxembourg. La vente aura lieu audit moulin.

Pour connaître les conditions s'adresser au notaire soussigné, Denis, notaire.

(437) Le lundi 30 juillet 1827, trois heures de relevée, la veuve Toussaint Massillon, fera vendre aux enchères en l'étude à Liège, du notaire Keppenne, une maison avec 120 perches de cotillage planté d'arbres fruitiers en plein rapport; située à la rue de des Coqs, commune de Tilleur, tenant à ladite ruelle, d'un autre aux propriétés M. Kempeners à Sclessin, S'adresser pour connaître les conditions audit notaire qui est chargé de placer un capital de deux mille florins, en rente perpétuelle à cinq pour cent.

(432) Le jeudi 2 août 1827, à 2 heures de l'après-midi, on exposera en vente publique en l'étude et par le ministère de Mre. Libens, notaire à Liège, place Saint-Pierre, n. 217, 1° une belle maison à équipage cotée 807, avec un jardin entouré de hayes, contenant 28 perches ou environ, détenue à bail par M. Lebesconte; 2° une autre maison à équipage non occupée, cotée 803, avec un jardin clos de murs, contenant 12 à 15 perches. Ces deux maisons bâties à la moderne, sont situées sur Avroy, dans un endroit très agréable. Il sera accordé aux acquéreurs de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les renseignements audit notaire, et pour les maisons aux numéros 807 et 803 susdits, les lundi et jeudi, depuis deux heures jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

() Mardi 31 juillet 1827, à 9 heures du matin, la commission des hospices de Liège exposera en location pour le premier mars 1828, dans la salle de ses séances, maison de Saint-Abraham, rue Féronstrée, deux beaux jardins, avec cabinets, situés rue Frère Michel. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

PENSIONNAT DU CHATEAU D'AIGREMONT.

De tous les pensionnats établis dans les environs de Liège, aucun n'offre par sa position pittoresque et topographique, plus de commodités pour les parents et d'agrémens pour les élèves, que le château d'Aigremont; dans lequel on a établi un pensionnat de jeunes gens de 8 à 18 ans. Les beaux restes de l'ancienne splendeur de ce château, ses belles promenades, sa situation très élevée, qui procure un air pur, assure aux jeunes gens une santé parfaite.

Le mode d'enseignement qui est celui universel le seul qui emploie dans cet établissement; leur fait faire des progrès rapides, dans tout ce qu'ils ont besoin de savoir pour entrer dans les établissements supérieurs, soit civils soit militaires. La connaissance et le maniement des langues, les mathématiques, l'Algèbre, l'histoire, la géographie, la mythologie, le dessin, la musique et la danse, y sont suivis ainsi que les devoirs religieux. Leurs amusemens sont les jeux gymnastiques, ainsi que la natation, l'équitation et l'escrime; dans lesquels ils sont dirigés. Par cette surveillance continuelle du directeur, il forme leur éducation; et pour y parvenir plus sûrement, il exclut les externes de son pensionnat, ne donne qu'un mois de vacances, pour les perdre de vue le moins possible et fixe le nombre des pensionnaires à trente.

Ce château qui est aux Awirs sur la route de Huy à Liège entre Engis, où les voyageurs rafraichissent, et le château de Chokier connu par sa position à-pic; semble être placé pour la commodité des étrangers qui plaçant leurs enfans dans cet établissement peuvent en allant aux eaux les emmener passer leurs vacances avec eux et les remettre au pensionnat s'en retournant.

La langue française peut y être apprise en trois ou six mois un an au plus, selon l'âge de l'élève.

Il y a des chambres particulières pour les jeunes gens qui ne voudraient pas être confondus avec les enfans.

On trouvera des prospectus de cet établissement aux cabinets de lecture à Spa, et chez Madame veuve Fabris aux Awirs laquelle à la complaisance de faire conduire les étrangers au château et reçoit les lettres franco qui y sont adressées. (661)